

La force des mots

« Stop aux y a qu'a faut qu'on, stop à l'écologie de l'incantation, à l'écologie des contre-vérités, à l'écologie de la diffamation...

Les agriculteurs ont le courage de l'écologie, le courage du réel, le courage d'avoir les pieds dans la terre et de savoir comment l'environnement évolue autour de nous ». C'est ainsi que Julien Denormandie s'est exprimé devant le Sénat à l'occasion du vote loi sur la dérogation néonico-tinoïdes. Saluons ces propos courageux et sans concession.

Gardons-les en mémoire car, à l'heure de la politique du « en même temps », force est de constater que cette écologie et ses formules choc ont laissé des traces. Produit phyto = poison en une qui réduit drastiquement notre compétitivité. La bataille des mots doit être menée sans merci et à tous les niveaux.

Le chiffre du mois

13,6 millions de tonnes,
C'est la production de maïs grain attendue en France cette année contre 12,8 en 2019.

MARCHÉ

LES COURS DU MAÏS POURSUIVENT LEUR HAUSSE

Le marché du maïs connaît une dynamique haussière depuis le mois d'août du fait de la révision à la baisse du potentiel dans les principales zones de production et d'une demande chinoise soutenue. Pourtant, les craintes liées à la reprise de l'épidémie de Covid-19 pourraient apporter de la volatilité aux marchés.

Demande chinoise soutenue

La hausse des cours du maïs s'est poursuivie au mois d'octobre. Ainsi, les cours de l'échéance décembre à Chicago ont gagné 15 \$/t en un mois et près de 40 \$/t, depuis début août, et s'établissent aux alentours de 165 \$/t.

Si les éléments de baisse de production, aux États-Unis et en Ukraine en particulier, sont bien intégrés par le marché, la forte demande internationale et notamment chinoise, entretient cette hausse des cours. En effet, de janvier à septembre la Chine aura importé 6,7 Mt et, d'après Reuters, les chargements atteignent 1,4 Mt pour le mois d'octobre. Dans ce cadre, le quota annuel de 7,2 Mt de maïs libre de droits de douane devrait bientôt être revu à la hausse. Au total, pour la campagne 2020/21, les importations chinoises sont attendues au-delà des 15 Mt contre 4 Mt en moyenne ces dernières campagnes !

De plus, la campagne d'exportations sud-américaine se termine. Les États-Unis et l'Ukraine, avec une production en nette baisse pour ce dernier pays, sont désormais les seuls fournisseurs du marché mondial jusqu'au printemps prochain, d'autant plus que les maïs sud-américains restent menacés par la sécheresse. Malgré des pluies sur le centre de l'Argentine et du Brésil, les déficits hydriques persistent et ralentissent les semis.

Bilans allégés mais risque de volatilité

Les accidents de production, combinés à la forte demande en maïs, ont allégé les bilans. Au niveau mondial, le maïs reste la céréale la moins chère et la plus consommée. Avec 300 Mt, les stocks mondiaux devraient connaître en 2020-2021 une légère baisse par rapport à la campagne précédente (USDA

– octobre 2020). Par ailleurs, les stocks des principaux exportateurs (États-Unis, Brésil, Argentine, Ukraine) devraient moins augmenter que prévu en début de campagne (+10 Mt à 68 Mt). Les stocks de report du bilan américain ont en effet été revus en nette baisse par l'USDA en octobre (55 Mt) : les stocks de début de campagne ont été réévalués à la baisse alors que le total des exportations a été revu à la hausse.

Le bilan français a également été allégé en octobre. Du fait de la révision de la production, la collecte a été revue à la baisse d'environ 600 Kt par rapport à septembre et les problématiques de récolte en Mer Noire, engendrant une forte hausse des prix, ont conduit FranceAgriMer à rehausser la projection d'exportations de 292 Kt. Ainsi, les stocks de report pour la campagne 2020/21 sont désormais évalués à 2,2 Mt contre 3,1 Mt en septembre. De ce fait, et du fait de la situation internationale, les cours du maïs sur Euronext et les prix physiques ont connu une forte hausse ces dernières semaines.

Mais si les perspectives au niveau des fondamentaux sont bonnes, les risques de volatilité des cours restent présents dans un contexte d'élections américaines et de retour des mesures de confinement pour lutter contre l'épidémie de coronavirus.

PAC POST 2020 :

LE CALENDRIER S'ACCÉLÈRE

Le compromis trouvé au niveau des États-Membres sur le futur cadre budgétaire de l'Union Européenne pour la période 2021-2027 a permis de débloquent les discussions autour de la réforme de la PAC. Le Conseil comme le Parlement viennent d'annoncer leur position sur la réforme. Dans ce contexte, l'AGPM reste déterminée à faire valoir les intérêts des producteurs de maïs.

Après négociations à Bruxelles

Après une longue période de négociations internes, le Conseil et le Parlement ont donné leurs positions sur la réforme de la PAC à la fin du mois d'octobre. Les discussions ont été difficiles, notamment sur la nouvelle architecture verte.

La présidence allemande du Conseil a longuement travaillé à obtenir des compromis entre les États-Membres, en particulier sur

l'ambition environnementale de la réforme. En effet, les pays de l'Est de l'Europe voulaient limiter au maximum les obligations liées à la nouvelle architecture verte dont la part minimale de budget à réserver aux éco-schémas ainsi que les possibilités de contrôle de la Commission, alors que d'autres pays, dont la France, cherchaient au contraire à garantir un cadre commun minimal afin d'éviter les distorsions de concurrence.

Au niveau du Parlement Européen, une prise de position très volontariste sur le verdissement de la PAC était attendue après l'arrêt du travail commun entre les Commissions Agriculture et Environnement, obligeant à un vote des amendements en séance plénière. In fine, un accord de compromis sur l'architecture verte, trouvé entre trois des principaux groupes politiques (PPE conservateurs, S&D sociaux-démocrates et Renew libéraux), a permis de limiter le nombre d'amendements et d'aboutir à une position plus modérée qu'attendue sur la conditionnalité et les éco-schémas en particulier.

Désormais, les trilogues (discussions entre la Commission, le Conseil et le Parlement) devraient débiter en vue d'aboutir à un consensus inter-institutionnel sur la version finale des règlements PAC au printemps prochain.

En France, les négociations autour du Plan Stratégique National (déclinaison française de la PAC) se poursuivent. La rédaction devrait être terminée au printemps en vue d'une validation par la Commission Européenne.

Les positions de l'AGPM

Dans ce contexte, l'AGPM reste déterminée à faire valoir les intérêts des producteurs de maïs et agit en ce sens aux niveaux français et européens :

- la PAC doit rester économique et le 1^{er} pilier (aides directes) doit reposer sur un socle fort d'aides directes (DPB).
- Le 2^e pilier (développement rural) doit être rééquilibré au profit des mesures d'investissement et de gestion des risques comme l'assurance-récolte.
- La France doit activer les possibilités offertes par l'Omnibus au niveau de l'assurance récolte : 70 % de subventions et abaissement du seuil et de la franchise à 20 %.

Sur la nouvelle architecture verte :

- L'AGPM refuse toute mesure de rotation obligatoire des cultures à la parcelle. Au niveau de la conditionnalité, elle préconise des mesures concrètement favorables aux sols comme la diversité des cultures (avec 75 % de culture principale) et le maintien du système de certification maïs pour les systèmes spécialisés.
- L'AGPM souhaite que tous les producteurs puissent avoir accès à l'ensemble de l'enveloppe réservée aux éco-schémas. Cela passe par une mesure générale et accessible à tous les agriculteurs comme la certification environnementale de niveau 2 (obligation de moyens). Par ailleurs, le principe d'équivalence doit être reconnu au niveau des éco-schémas pour que les

dispositifs comme la certification maïs puissent également s'inscrire dans ce cadre.

Les prochains mois seront cruciaux pour la mise en place de la prochaine PAC et l'AGPM poursuit sa mobilisation afin de défendre les intérêts et la compétitivité des producteurs de maïs.

RENDEZ-VOUS

AVEC LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Le président de l'AGPM, Daniel Peyraube a rencontré le Ministre de l'Agriculture Julien Denormandie le 1^{er} octobre. Ce premier rendez-vous a permis de sensibiliser le Ministre à certains sujets clés pour la maïsiculture : accès au plan de relance, eau, gestion des risques et préservation des exploitations maïsicoles dans le cadre de la prochaine PAC. Cet entretien ainsi que la conférence de presse annuelle de bilan de campagne du 21 octobre (voir AGPM INFO TECHNIQUE), a donné l'occasion au Président de l'AGPM de dénoncer, une fois de plus, la situation de l'Union Européenne, toujours premier importateur mondial de maïs aux modes de production bien différents de ceux des producteurs français. Il a affirmé l'ambition de faire de la maïsiculture française, une production durable, au service des consommateurs français et européens.

E10

PAS DE HAUSSE DE LA FISCALITÉ

L'AGPM défend la contribution du bioéthanol de maïs dans la lutte contre changement climatique. Dans ce cadre, elle promeut l'utilisation des essences les plus riches en bioéthanol, le superéthanol E85 notamment, mais également le SP95-E10. Créé en 2009, il est désormais la 1^{ère} essence consommée en France avec environ 50 % de part de marché, devant les essences E5 (SP95 et SP98).

Pour stimuler le développement du E10 par un signal prix et encourager les distributeurs de carburants à le diffuser, la filière agricole avait obtenu en 2015 un avantage fiscal de 2 centimes par litre de E10 par rapport aux essences E5 lorsque Emmanuel Macron était ministre de l'Économie. Le projet de loi de finance 2021 prévoyait de revenir sur cette mesure en baissant d'un centime la taxe sur l'E5, l'essence contenant le moins de bioéthanol, et en l'augmentant du même montant sur l'E10. L'administration fiscale défendait son approche pour harmoniser les niveaux des taxes énergétiques sur les essences. La filière bioéthanol s'est élevée contre ce changement, antiécologique et contraire aux engagements du gouvernement de ne pas augmenter les taxes sur les carburants. L'AGPM et ses partenaires, AGPB, CGB et SNPAA, ont écrit vendredi 9 octobre au Ministre de l'Agriculture pour demander son soutien. Mardi 13 octobre, le Ministre de l'Économie Bruno Le Maire et le Ministre chargé des comptes publics, Olivier Dussopt, ont publié un communiqué commun pour renoncer à cette hausse. L'Assemblée Nationale a validé ce changement, corrigeant le projet en séance publique.

LE MAÏS DANS LE JOURNAL DU DIMANCHE DU 18 OCTOBRE 2020

« Le maïs loin d'être un épiphénomène », tel est le titre de l'article paru dans le Journal du Dimanche du 18 octobre dernier. Fruit d'un partenariat entre « Cet Epi m'épate » et le JDD, ce publiédactionnel informe le lecteur de la place du maïs en France, de son poids stratégique, de ses usages et de ses atouts environnementaux, dans le contexte actuel marqué par la sécheresse estivale, la crise sanitaire et l'urgence climatique. L'article a également été publié et mis en avant sur le site internet du JDD. Article à retrouver sur : www.maisculturedurable.com/actualites/printile-mais-loin-detre-un-epiphomene/

IL ÉTAIT UNE FOIS LA PAC

Dans le contexte des négociations actuelles sur la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), qui entrera en vigueur en 2023, Passion Céréales a conçu une nouvelle vidéo pédagogique pour comprendre le fonctionnement et les enjeux majeurs de cette politique intimement liée à l'histoire agricole de notre pays. Illustrant divers sujets (construction européenne, marchés, sécurité alimentaire, enjeux environnementaux) en 6 minutes seulement, elle s'adresse aux enseignants des lycées et des formations supérieures. A découvrir sur <https://youtu.be/nMqYlBGFccl>

DU PAIN AU MAÏS POUR HALLOWEEN ?

Le pain au maïs : c'est la recette proposée par Hervé Cuisine dans le cadre du partenariat avec la filière maïs et semencière (AGPM, FNPSMS, GNIS). A tester pour Halloween, ce « Corn Bread » est une véritable gourmandise. <https://www.youtube.com/watch?v=emFN0xc9N94&t=6s>

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Prévisionnel octobre 2020 (1000 t)		2019 / 20	Prév. 2020 / 21
Ressources	Stock départ	2 118	2 005
	Collecte	10 161	11 201
	Importations	673	450
Utilisations	FAB	2 802	3 200
	Util. humaines et indus.	2 755	2 670
	Exportations	4 185	4 390
	Autres	1 204	1 202
Stock final (ressources - utilisations)		2 005	2 194

Prix de la récolte 2019, exprimés en €/t base juillet

